

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 951

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

À l’alinéa 6, substituer à la seconde occurrence des mots :

« le droit »

les mots :

« la possibilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.